

# Special Education



## Éducation de l'enfance en difficulté

Tous les élèves éprouvent de la difficulté à un moment ou un autre avec leurs travaux scolaires ou à l'école. Toutefois, certains d'entre eux ont besoin en plus de l'aide supplémentaire du programme d'éducation de l'enfance en difficulté.

Il arrive que les parents soient les premiers à remarquer que leur fils ou leur fille éprouve de la difficulté à l'école ou encore qu'un membre du personnel enseignant indique à un parent qu'il se peut que son fils ou sa fille ait besoin d'un appui additionnel et continu.

### Rappels

- L'enseignant(e) peut résoudre certains problèmes en classe. Alors, adressez-vous à lui/elle lorsque vous vous inquiétez au sujet du progrès de votre enfant.
- Avoir besoin du soutien de l'éducation de l'enfance en difficulté n'est pas une mauvaise chose; certains élèves apprennent différemment ou ont besoin de soutien additionnel pour réussir.
- Le fait que votre enfant ne parle pas l'anglais ne signifie pas pour autant qu'il/elle ait besoin de l'aide de l'éducation de l'enfance en difficulté. Il est normal d'éprouver de la difficulté lorsqu'on s'habitue à une nouvelle langue et à une nouvelle école. Il se peut que vous puissiez l'aider en fournissant à la direction des renseignements sur ses aptitudes scolaires dans sa langue maternelle.
- Il se peut que certaines étapes du processus pour obtenir l'aide de l'éducation de l'enfance en difficulté semblent déroutantes avec des expressions qui ne vous sont pas familières. N'hésitez pas à poser des questions s'il y a des choses que vous ne comprenez pas.
- Les parents jouent un rôle important dans l'éducation de l'enfance en difficulté. C'est tout à fait approprié de demander de l'aide pour votre enfant et c'est également normal d'être persévérant(e).

### Qu'entend-on par éducation de l'enfance en difficulté ?

L'éducation de l'enfance en difficulté est une expression dont on se sert pour décrire un large éventail de formes d'appui et de programmes pour des élèves qui requièrent des méthodes différentes d'enseignement ou de l'équipement spécial pour les aider à réussir à l'école.

Dans certains cas, l'éducation de l'enfance en difficulté comprend différentes méthodes d'enseignement. Ceci signifie dans certains cas que l'élève aura besoin de plus de temps pour écrire

des tests ou encore d'équipement spécial pour l'aider à faire ses travaux scolaires. Lorsqu'ils participent à programme d'éducation de l'enfance en difficulté, les élèves sont parfois placés dans des classes à part pendant toute la journée ou pendant une partie de celle-ci, ou encore ils restent dans leur classe habituelle tout en profitant de l'aide d'un(e) aide-enseignant(e).

La chose la plus importante dont il faut se rappeler est que l'éducation de l'enfance en difficulté a pour but d'aider votre enfant à réussir à l'école.

### Que devez-vous faire si vous croyez que votre enfant a besoin de l'aide de l'éducation de l'enfance en difficulté ?

#### Poser des questions

- Demandez à votre enfant s'il y a certaines choses en particulier avec lesquelles il a plus de difficulté à l'école.
- Demandez à l'enseignant(e) s'il/elle croit que votre enfant a besoin d'un appui additionnel et s'il/si elle peut fournir cette aide.
- Certains états de santé peuvent avoir un impact sur l'apprentissage (l'ouïe, la vue, etc.) ; c'est pourquoi il serait bon d'en parler au médecin de votre enfant.

#### Rencontrer le personnel de l'école

- Si vous croyez que votre enfant a besoin d'une aide additionnelle, demandez à la direction ou à la direction-adjointe de se réunir avec d'autres membres du personnel (*réunion de l'équipe de l'école*) pour discuter du cas de votre enfant.
- Préparez-vous pour cette réunion. Il peut parfois s'avérer utile d'écrire les questions. En voici quelques exemples :
  - Quelles sortes d'appuis ou de programmes pourraient aider mon enfant à réussir ?
  - Qu'est-ce qui est disponible à l'école ?
  - Mon fils/ma fille devra-t-il/elle attendre longtemps avant de pouvoir être admis(e) dans le bon programme ?
- Lors de la *réunion de l'équipe de l'école*, il se peut que le personnel de l'école recommande une ou plusieurs des options suivantes :
  - que l'enseignant(e) continue de fournir de l'aide en salle de classe ;
  - que l'enseignant(e) élabore un plan d'enseignement individualisé ou PEI (explication ci-après) ;
  - qu'un élève soit "évalué" de façon officielle de façon à savoir s'il/si elle a des besoins spéciaux et les identifier ; **et/ou**



# Special Education

- que l'école organise une rencontre plus formelle pour l'éducation de l'enfance en difficulté, soit le Comité d'identification, de placement et de révision (CIPR).

## Qu'entend-on par une évaluation de l'éducation de l'enfance en difficulté ?

L'évaluation d'un élève pour l'éducation de l'enfance en difficulté consiste en un examen par un(e) spécialiste afin de déterminer si l'élève a des besoins spéciaux. La direction ou la direction adjointe de votre école peut vous expliquer ce que vous devez faire pour faire évaluer votre enfant. Il faut parfois attendre une certaine période de temps avant que cette évaluation ait lieu.

## Qu'est-ce qu'un PEI?

Le plan d'enseignement individualisé (PEI) précise ce que l'école compte faire pour aider votre enfant. **Il n'est pas nécessaire que les besoins de l'élève soient évalués officiellement pour que celui-ci ait un PEI.**

Le PEI devrait comprendre :

- la liste des points forts et des besoins de l'élève ;
- les grandes lignes du programme d'enseignement et des services à l'enfance en difficulté, y compris l'endroit, la période de temps et les personnes qui fourniront ces services ;
- un exposé des méthodes qui serviront à évaluer les progrès de l'élève ;
- une série d'objectifs pour l'élève et l'enseignant pour l'année ; et
- la liste de l'équipement personnalisé qu'il faut fournir.

Dans les 30 jours de classe qui suivent le placement de l'élève dans le programme spécial, la direction de l'école doit préparer un PEI et s'assurer qu'une copie du plan vous soit envoyée.

## Qu'est-ce qu'un CIPR?

Il arrive que l'équipe de l'école recommande que l'école organise une rencontre du Comité d'identification, de placement et de révision (CIPR) en vue d'identifier officiellement ce qu'il faut faire pour aider l'enfant à réussir en ce qui a trait aux « besoins particuliers » ou « anomalies ».

Le CIPR peut avoir lieu suite à la demande des parents ou de l'école. La rencontre du CIPR doit avoir lieu lorsque les parents en font la demande par écrit. L'école doit aviser les parents de la tenue du CIPR et **il est très important que les parents soient présents.**

Le CIPR décidera officiellement :

- si un élève a des besoins d'apprentissage spéciaux,
- la nature de ces besoins d'apprentissage ; et
- le meilleur programme pour l'élève.

## Que se passe-t-il lors d'un CIPR et les parents y jouent-ils un rôle ?

La rencontre du CIPR comprend habituellement l'enseignant(e) de l'élève et/ou le conseiller ou la conseillère d'orientation, la direction de l'école, un(e) psychologue, un(e) représentant(e) du conseil scolaire et les parents. Le Comité se servira des renseignements fournis par le personnel et les parents pour recommander un programme pour l'élève. On demandera aux parents de signer un document indiquant qu'ils sont d'accord avec les recommandations du Comité. Vous pouvez apporter ce document à la maison et y réfléchir avant de décider si vous voulez le signer ou non.

Quelques renseignements pratiques pour votre CIPR :

- Vous pouvez vous faire accompagner d'un membre de la famille ou d'un(e) ami(e) qui connaît l'enfant.
- Apportez toute note ou évaluation du médecin au sujet de l'état de santé de l'élève ou de sa capacité d'apprentissage.
- Apportez une photo de votre enfant pour aider le Comité à se rappeler de la personne en question.
- Si on recommande un programme particulier, vous avez le droit de demander de pouvoir le visiter.
- Si vous n'êtes pas d'accord avec la décision du CIPR, vous pouvez la porter en appel. Votre directeur/directrice d'école vous expliquera comment vous y prendre.
- Le processus du CIPR peut sembler très formel, mais il vous permettra, à vous et à votre enfant, de demander un appui continu pour l'aider à réussir à l'école.

## L'aide que mon enfant recevra changera-telle avec le temps ?

- On réexaminera le programme de votre enfant au moins une fois par année scolaire. Vous pouvez évidemment demander que l'on modifie le programme ou d'obtenir de plus amples renseignements lorsque le moment de la révision approchera.

## Où les parents peuvent-ils s'adresser pour obtenir de l'aide ?

- Demandez des renseignements à l'enseignant(e), à la direction de l'école ou au conseiller (la conseillère) d'orientation.
- Vous pouvez trouver d'autres renseignements et des liens de People for Education au sujet de l'éducation de l'enfance en difficulté à [http://www.peopleforeducation.com/links/special\\_needs](http://www.peopleforeducation.com/links/special_needs).
- S'il y a un travailleur d'établissement dans votre école, il/elle pourra vous aider à comprendre le processus d'éducation de l'enfance en difficulté.
- Les autres parents peuvent également être une excellente source de renseignements—adressez-vous aux parents de votre école pour savoir comment l'éducation de l'enfance en difficulté fonctionne.